



Contrat en cdd a rompre, comment je doit faire

Par **chouchou44**, le **13/07/2015 à 14:56**

bonjour, je viens de commencer un cdd le 08 juillet pour un remplacement, la personne que je remplace ai absent pour cause injustifié. sur mon contrat il dise celui ci prendra fin au retour de la personne. mais de mon coté je veut rompre se cdd car sa ne me convient pas. ma question ai es que je peut le rompre? et es que je suis obliger d'y retournée mercredi? pouvez vous me répondre svp merci

Par **P.M.**, le **13/07/2015 à 17:15**

Bonjour,

Vous pouvez rompre le CDD pendant la période d'essai s'il en est prévu une simplement en respectant un délai de prévenance en l'occurrence de 24 h...

Par ailleurs le CDD à terme imprécis doit comporter une durée minimale...

Autrement, la rupture d'un CDD est toujours possible par accord amiable et conclusion d'un avenant lui fixant un terme précis...

Par **chouchou44**, le **13/07/2015 à 17:36**

j'avais juste un essai de 1 jour le 08 quand j'ai commencer et je n'ai pas de terme précis sais jusqu'à la reprise de la personne si elle revient car sais pas sur. et ma société pour qui je travail correspond que part sms quand on les appel il ne réponde pas par contre par sms il réponde sais quand même bizarre. je peut les contacter pour leur dire que je veut rompre mon cdd? MERCI de bien vouloir me répondre.
cordialement

Par **P.M.**, le **13/07/2015 à 17:40**

Donc, sans période initiale minimale, le CDD est conclu illégalement et vous pourriez essayer de faire pression sur l'employeur pour qu'il accepte une rupture amiable...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **chouchou44**, le **13/07/2015** à **17:49**

je viens de voir sur mon contrat qu'il ya écrit que je suis embauché a compter du 8 juillet pour une durée minimale une journée une journée pour remplacer la personne ce contrat prendra fin au retour de cette personne. que dois je faire. merci

Par **P.M.**, le **13/07/2015** à **18:02**

Une période initiale d'une journée qui correspond avec la période d'essai paraît anormale...

Par **chouchou44**, le **13/07/2015** à **18:12**

donc je peut résilier mon contrat? je n'aurais pas de problème? et si il veule pas que doit je faire merci pour vos réponse.

Par **P.M.**, le **13/07/2015** à **19:24**

Je ne vous ai jamais dit que vous pouviez résilier votre CDD mais vous ai conseillé d'essayer de rechercher un accord amiable au besoin en faisant pression sur l'employeur...